

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F7

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :
Zineb ZOUAOU (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Déliá TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :
Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 36

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 5
Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Laetitia GHIRARDI

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature du contrat de développement Département-Ville (CDDV)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le dispositif de Contrat de Développement Département-Ville proposé par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine depuis décembre 2011,

Vu que le deuxième Contrat de Développement Département-Ville portant sur la période 2019-2021 est arrivé à échéance le 31/12/2021,

Considérant que la Ville estime nécessaire de conclure un nouveau Contrat de Développement Département-Ville pour la période 2022-2024,

Vu le projet de contrat ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Développement Département-Ville 2022-2024 ci-annexé ainsi que tout document se rapportant à ce dispositif.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 12/10/22

Affiché le 12/10/22

Exécutoire le 12/10/22

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022